

COMMUNE DE MIREPOIX
(Ariège)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal											05/2015		
Total membres	23	Exercice	23	Convoc	20/01	Prés.	18	Abs	5	Proc.	3	Votants	21

Par suite d'une convocation en date du vingt janvier deux mille quinze, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le vingt-six janvier deux mille quinze à vingt heures trente, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, BOURDONCLE Stéphane, SAINT MARTIN Jean, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Absents excusés : LEVENARD Christian, MARIEIRO Fabienne, BIARD Ludovic, BAJAN Andrée, PEISER Jean-Luc.

Procurations : MARIEIRO Fabienne à GARCIA Pierre, BIARD Ludovic à QUILLIEN Nicole, PEISER Jean-Luc à SAINT MARTIN Jean.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame VIDAL Candy est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Avance sur subvention au Centre Communal d'Actions Sociales (C.C.A.S.)

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de verser une avance sur la subvention 2015 au Centre Communal d'Actions Sociales (C.C.A.S.), afin de lui permettre de fonctionner dans l'attente du vote du budget 2015. Le montant de cette avance pourrait s'élever à 12 000 €, comme les années précédentes.

Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de verser une avance sur la subvention du Centre Communal d'Actions Sociales (C.C.A.S.) dans l'attente du vote du budget primitif, d'un montant de 12 000 €,
- **Dit** que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2015,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Nicole QUILLIEN



REÇU EN PREFECTURE

le 29/01/2015

Application agréée E-legalite.com